

Du Cinquant-cinq mil huit cent quatre-vingt-cinq, à Neuf heures du matin.

N° 25

Suzanne
Claire
Coudouan

ACTE DE NAISSANCE de Suzanne, Claire, Coudouan
née à La Gard le vingt-cinq à Cinq heures de midi
filz de Bernard, Joachim, Coudouan né à La Gard âgé
département de Var profession de Cultivateur
de vingt-deux ans domicilié à La Gard et de Marie
Chêne née à Cernay département de Saône
de Cultivateur âgée de vingt-deux ans, domiciliée
à u dit La Gard (Var) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.Sur la déclaration à moi faite par L. dit Bernard, Joachim, Coudouan,
père de l'enfant âgé de vingt-deux ans, profession de Cultivateur
domicilié à La Gard.Premier témoin, Antoine, Estlin âgé de vingt-trois ans,
profession de Maître des Forêts domicilié à La Gard.Second témoin, Boyer, Louis âgé de vingt-huit ans,
profession de Maître de Forêts domicilié à La Gard.Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Eurrel,
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard.remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Par acte noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
noté à la mairie de la ville
le dix-huit janvier, au quel
ont assisté Suzanne, Claire
Coudouan dont le mariage
a été célébré dans la ville
le dix-huit janvier
par Monsieur le Maire
assisté de deux notaires
présents un notaire deux
et deux témoins.

Coudouan Bernard

Boyer Louis

Du Cinquant-cinq mil huit cent quatre-vingt-cinq, à Quatre heures du soir.

N° 26

Jean, Pierre,
Marie
Michallet

ACTE DE NAISSANCE de Jean, Pierre, Marie, Michallet
né à La Gard le vingt-cinq à Quatre heures du soir
filz de Joseph, Pierre, Michallet né à Comin âgé
département de Saône profession de Maître de Forêts
de vingt-deux ans domicilié à La Gard et de Mari, Augustin
Garin née à Comin département de Saône
de vingt-trois ans, domiciliée
à u dit La Gard (Var) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.Sur la déclaration à moi faite par Jean, Yvel, Grand, notaire
de l'enfant âgé de vingt-deux ans, profession de repreneur
domicilié à La Gard.Premier témoin, Antoine, Estlin âgé de vingt-trois ans,
profession de Maître des Forêts domicilié à La Gard.Second témoin, Boyer, Louis âgé de vingt-huit ans,
profession de Maître de Forêts domicilié à La Gard.Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Eurrel,
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard.remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Yvel Grand

Boyer Louis

Par acte noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
noté à la mairie de la ville
le dix-huit janvier, au quel
ont assisté Jean, Pierre
Michallet dont le mariage
a été célébré dans la ville
le dix-huit janvier
par Monsieur le Maire
assisté de deux notaires
présents un notaire deux
et deux témoins.

L'acte de mariage
a été noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
à la mairie de la ville
le dix-huit janvier.

Du Dix-sept mil huit cent quatre-vingt-cinq, à trois heures du soir.

N° 27

Marie
Rose
Basso

ACTE DE NAISSANCE de Mari, Rose, Basso
née à La Gard le vingt-cinq à Cinq heures de midi
filz de Dominique, Basso né à Perpignan âgé
département de Pyrénées profession de Carpier
de vingt-deux ans domicilié à La Gard et de Angèle
Comazani née à Perpignan département de Pyrénées
profession de journalier âgée de vingt-sept ans, domiciliée
à u dit La Gard (Var) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.Sur la déclaration à moi faite par L. dit Dominique, Basso père de l'enfant
de vingt-deux ans, profession de Carpier
domicilié à La Gard.Premier témoin, Père, Casimir âgé de vingt-trois ans,
profession de Carpier domicilié à La Gard.Second témoin, Comazani, Jean âgé de vingt-deux ans,
profession de Carpier domicilié à La Gard.Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Eurrel,
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard.remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Père Casimir

Comazani Jean

Du Dix-huit mil huit cent quatre-vingt-cinq, à Deux heures du matin.

N° 28

Virginie
Léonie
Marie
Massel

ACTE DE NAISSANCE de Virginie, Léonie, Marie, Massel
née à La Gard le vingt-cinq à Cinq heures du soir
filz de Pierre, Eugène, Massel né à La Gard âgé
département de Var profession de Maître de Forêts
de vingt-sept ans domicilié à La Gard et de Mari, Augustin
Garin née à Comin département de Saône
de vingt-trois ans, domiciliée
à u dit La Gard (Var) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.Sur la déclaration à moi faite par L. dit Pierre, Eugène, Massel père de l'enfant
de vingt-sept ans, profession de Maître de Forêts
domicilié à La Gard.Premier témoin, Bonnaud, François âgé de vingt-trois ans,
profession de Maître de Forêts domicilié à La Gard.Second témoin, Boyer, Charles, Victor âgé de vingt-deux ans,
profession de Maître de Forêts domicilié à La Gard.Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Eurrel,
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard.remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Bonnaud François

Boyer Charles Victor

Par acte noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
noté à la mairie de la ville
le dix-huit janvier, au quel
ont assisté Virginie, Léonie
Marie, Massel dont le mariage
a été célébré dans la ville
le dix-huit janvier
par Monsieur le Maire
assisté de deux notaires
présents un notaire deux
et deux témoins.

L'acte de mariage
a été noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
à la mairie de la ville
le dix-huit janvier.

Par acte noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
noté à la mairie de la ville
le dix-huit janvier, au quel
ont assisté Virginie, Léonie
Marie, Massel dont le mariage
a été célébré dans la ville
le dix-huit janvier
par Monsieur le Maire
assisté de deux notaires
présents un notaire deux
et deux témoins.

L'acte de mariage
a été noté de dix huit
cent quatre-vingt-cinq
à la mairie de la ville
le dix-huit janvier.